

05

R A P P O R T

OBJET : RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2009

Dans le cadre du programme d'investissement 2009, il est proposé une campagne d'intervention sur le réseau d'éclairage public pour un coût de 3 870 000 € TTC décomposé comme suit et détaillé en annexe :

- Maintenance courante	770 000 €
- Effacement des réseaux aériens	100 000 €
- Rénovation du réseau, mise en conformité, maîtrise de l'énergie	3 000 000 €

Une augmentation budgétaire de près de 1 400 000 € par rapport à 2008 a été consentie pour permettre un renouvellement plus conséquent du matériel et ainsi obtenir un éclairage optimisé permettant des économies sur les consommations électriques.

L'objectif de ce programme est de moderniser le réseau d'éclairage public, de sécuriser les espaces en limitant et en contrôlant la consommation de l'énergie tout en maîtrisant l'impact sur l'environnement.

Certaines de ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'une contribution de l'UEM ou des autres occupants du domaine public dans le cadre de conventions définissant les modalités techniques et financières de leur règlement à la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la réalisation des travaux précités pour un montant global estimé à 3 870 000 € TTC, à financer au moyen des crédits inscrits au programme d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres, pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

d'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2009

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le décret n° 2006/975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 26, 33 et 57 à 59,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU l'inscription au programme d'investissement 2009 d'un programme d'éclairage public, estimé à 3 870 000 € TTC dont le détail est annexé à la présente,

DÉCIDE :

- la réalisation de ce programme,
- de recourir, pour ce faire, à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager ou de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'appels d'offres ouverts en vue de la réalisation de l'opération susvisée,

RENVIE à la Commission des Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire des marchés correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, toutes conventions techniques ou financières, relatives à l'insertion des ouvrages aériens dans leur environnement, passées entre la Ville de Metz, l'UEM ou les autres occupants du domaine public,

CONFIE l'inspection détaillée des équipements d'éclairage public au bureau de contrôle agréé et l'exécution des travaux aux entreprises qui seront titulaires de ces prestations,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON.

PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2009

ANNEXE A LA DCM DU 26 MARS 2009

I) MAINTENANCE COURANTE	770 000 €
II) EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS	100 000 €
III) RÉNOVATION DU RÉSEAU, MISE EN CONFORMITÉ MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	3 000 000 €
11 - DEVANT LES PONTS	
rue Daga	45 000 €
route de Plappeville (2 ^{ème} tranche)	152 000 €
12 - LA PATROTTE/METZ-NORD	
125-129 route de Thionville	12 000 €
rue Emile Roux	60 000 €
rue Villars	130 000 €
13 - LES ILES	
rue Pilâtre de Rozier	41 000 €
rue du Pont Saint Marcel	16 000 €
rue de la Haye	16 000 €
rue Saint Vincent	20 000 €
rue Georges Aimé	45 000 €
avenue de Blida	90 000 €
21 - ANCIENNE VILLE	
rue de la Grande Armée	9 000 €
boulevard Paixhans - Cheminement	30 000 €
23 - PLANTIÈRES - QUEULEU	
rue des Hauts Peupliers	170 000 €
31 - CENTRE VILLE	
rue de la Monnaie	9 000 €
place Saint Jacques	110 000 €
parvis Arsenal	60 000 €
rue Charlemagne	80 000 €
32 - NOUVELLE VILLE	
allée Victor Hégly	160 000 €
33 - SABLON	
rue Paul Diacre	100 000 €
avenue André Malraux	200 000 €
rue de Castelneau	65 000 €
rue Saint Bernard (entre la Croix et Saint Livier)	60 000 €

34 - MAGNY		
rue des Joncs		170 000 €
41 - VALLIÈRES		
rue des Pins		170 000 €
route de Vallières 1 ^{ère} tranche		110 000 €
42 - BORNAY		
rue de Belletanche - ONL - Cheminement		17 000 €
rue du Docteur Schweitzer		160 000 €
DIVERS		
Peinture sur mâts		30 000 €
Remplacement luminaires Ballon Fluo et armoires		113 000 €
Retard de pannes sur réseau		150 000 €
TOUS SECTEURS		
Schéma Directeur Aménagement Lumière		150 000 €
Diagnostic, conformité électrique et mécanique		90 000 €
Maintenance du réseau de fibre optique		10 000 €
Coordination des travaux et dépannages		150 000 €

TOTAL	3 870 000 €
--------------	--------------------